Container Label

GROUPE	2	HERBICIDE

FBN ZETHMOX 70 WDG

Herbicide granulaire dispersible dans l'eau en sachets hydrosolubles

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR LA VENTE POUR L'USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPES ACTIFS: Imazamox 35 % é.a.

Imazethapyr 35 % é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION : 34895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 20 g - 1.5 kg; 692 g (8x86.5g)

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCI-DENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS UNITAIRES

HYDROSOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

> Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États- Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes aquatiques et terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

- Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.
- 2. Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.
- 3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5 °C.

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, des animaux, ou des fertilisants. Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant d'origine refermé. Maintenir les emballages secs en tout temps. Conserver les emballages à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE

2

HERBICIDE

FBN ZETHMOX 70 WDG

Herbicide granulaire dispersible dans l'eau en sachets hydrosolubles

COMMERCIAL (AGRICOLE)

POUR LA VENTE POUR L'USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPES ACTIFS : Imazamox

35 % é.a.

Imazethapyr 35 % é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

NO. D'HOMOLOGATION : 34895 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 20 g - 1.5 kg; 692 g (8x86.5 g)

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS UNITAIRES

HYDROSOLUBLES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Farmer's Business Network
Canada, Inc.
PO Box 5607
High River, Alberta
Canada
T1V 1M7
1-844-200-FARM (3276)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États- Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures après l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes aquatiques et terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

- 1. Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.
- 2. Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 5 °C.

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais, sec et éloigné des enfants, des animaux, ou des fertilisants. Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant d'origine refermé. Maintenir les emballages secs en tout temps. Conserver les emballages à l'abri de la pluie. Protéger du gel.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MÉLANGES EN CUVE:

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Pour les Pois de Grande Culture, le Fenugrec (pour usages dans les Semences et la Production Fourragère seulement), les Lentilles¹ Clearfield (les variétés de lentilles avec le gène Clearfield), les Tournesols¹ Clearfield (les variétés de tournesols avec le gène Clearfield), le Soja (Ouest du Canada seulement), la Gourgane (fève des marais), et le semis et l'établissement de Luzerne, semis de trèfle (rouge, d'alsike et mélilot) ainsi que le Lotier Corniculé cultivés pour la production de semence.

MODE D'EMPLOI (les provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique)

FBN Zethmox 70 WDG est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture, le fenugrec (pour usages dans les semences seulement), les Lentilles¹ Clearfield, les Tournesols¹ Clearfield (les variétés de tournesols avec le gène Clearfield), le soya, la gourgane (fève des marais), le semis et l'établissement de luzerne, semis de trèfle (rouge, d'alsike et mélilot) ainsi que le lotier corniculé cultivés pour la production de semence. Lorsque FBN Zethmox 70 WDG est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de calibre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.



Zones Tampons Sans Pulvérisation

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées au tableau suivant séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide).

Méthode d'application	Culture	Les zones tampons sans pulvérisation (en mètres) nécessaire à la protection de :	
		Habitat d'eau douce	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1	

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Intervalle avant la récolte : Après 60 jours, les pois de grande culture, le fenugrec (pour usages dans les semences et la production fourragère seulement), les tournesols, les lentilles et la gourgane (fève des marais) peuvent être récoltés. Après 85 jours, le soja peut être récolté. FBN Zethmox 70 WDG ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte du lotier corniculé.

Intervalle de résistance au lessivage par la pluie : FBN Zethmox 70 WDG est résistant au lessivage par la pluie 3 heures après l'application.

NE PAS faire paître le bétail dans le soja ou couper comme fourrage; il n'y a pas actuellement suffisamment de données pour supporter un tel usage.

Les pois de grande culture traités avec FBN Zethmox 70 WDG peuvent être utilisés pour nourrir le bétail 30 jours après l'application.

Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pour le fourrage.

Ne pas faire paître le bétail dans le lotier corniculé traité ou couper comme fourrage. Ne pas employer les refus ou le foin provenant de lotier corniculé traité pour l'alimentation animale ou fourrage.

APPLIQUER FBN Zethmox 70 WDG dans un volume d'eau de 50 à 100 L/ha en utilisant seulement un équipement terrestre.

Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

Pour les pois de grande culture

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). L'application sur les pois de grande culture devrait être effectuée entre le stade 1 à 6 feuilles déployées et après que les mauvaises herbes ont émergé. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et lorsque les graminées se situent entre le stade 1 à 4 feuilles déployées ou au début du tallage. Un jaunissement passager de la culture peut apparaître initialement suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Pour le fenugrec (pour usages dans les semences seulement)

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). L'application sur le fenugrec devrait être effectuée entre le stade 1 à 4 feuilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Appliquer lorsque les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 4 feuilles déployées.

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR LE FENUGREC (pour la production fourragère)

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). L'application sur le fenugrec devrait être effectuée entre le stade 1 à 4 feuilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Appliquer lorsque les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 4 feuilles déployées.

Le fenugrec fourrager doit être utilisé seulement à des fins d'alimentation animale.

FBN Zethmox 70 WDG ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte du le fenugrec pour la production fourragère.

Ne pas retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le détail de sécurité de 12 heures.

Appliquer dans 50 - 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE^{MD} à un dose de 0,5% v/v.

Pour les Lentilles¹ Clearfield (les variétés de lentilles avec le gène Clearfield)

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). L'application sur les Lentilles¹ **Clearfield** devrait se faire du stade 1 à 9 nœuds et après que les mauvaises herbes ont émergé. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées se situent au stade 1 - 4 feuilles déployées. Les graminées peuvent être traitées jusqu'au début du tallage à condition qu'elles n'aient pas dépassé le stade de 4 feuilles déployées.

Pour les Tournesols¹ Clearfield (les variétés de tournesols avec le gène Clearfield)

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha).

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 - 8 feuilles de la culture de tournesols et après que les mauvaises herbes ont émergé. Les graminées et les mauvaises herbes à feuilles

larges doivent être de 1 - 4 feuilles vraies. Les graminées peuvent être traitées jusqu'au début du tallage à condition qu'elles n'aient pas dépassé le stade de 4 feuilles déployées.

FBN Zethmox 70 WDG devrait être utilisé seulement sur le Tournesol¹ **Clearfield** lorsque la production n'est pas destinée à l'exportation.

Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Pour le soya

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). L'application sur le soya devrait être effectuée entre le stade 1 à 3 feuilles déployées et après que les mauvaises herbes ont émergé. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et lorsque les graminées se situent entre le stade 1 à 4 feuilles déployées ou au début du tallage.

Pour le semis et l'établissement de luzerne cultivée pour la semence

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). Appliquer de façon terrestre jusqu'au stade 4 feuilles des mauvaises herbes en croissance active; appliquer au stade 1 à 4 feuilles de la luzerne.

Pour les semis de trèfle (rouge, d'alsike at mélilot) cultivé pour la production de semences

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha) au semis de trèfle (rouge, d'alsike et mélilot). Appliquer de façon terrestre jusqu'au stade 4 feuilles des mauvaises herbes en croissance active; appliquer au stade 1 à 4 feuilles du semis de trèfle.

Des dommages au trèfle (rouge, d'alsike et mélilot) apparaissant sous forme de décoloration et rabougrissement peuvent être observés peu de temps après l'application. Par contre, ces dommages ne devrait pas affecter le rendement en semences sous un régie de culture adéquate.

Pour la production des semences seulement. Les cultures récoltées ne peuvent pas être servie au bétail.

Pour le lotier corniculé (pour la production de semences)

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha). Appliquer de façon terrestre jusqu'au stade 4 feuilles des mauvaises herbes en croissance active; appliquer au stade 1 à 4 feuilles du lotier corniculé.

Des dommages hâtifs au lotier peuvent être observés, cependant, ceux-ci sont temporaires et ne devraient pas affecter le rendement en semences lorsque la régie au champ est adéquate.

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR LA GOURGANE (FÈVE DES MARAIS)

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG comme traitement unique en postlevée à une dose de 30 g é.a./ha (43 g de produit/ha) pour la suppression des mauvaises herbes indiquées. L'application sur la gourgane devrait être effectuée entre le stade 1 - 6 feuilles et après que les mauvaises herbes aient émergé. Appliquer lorsque les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 4 feuilles déployées.

Appliquer FBN Zethmox 70 WDG dans un volume d'eau de 50 - 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE à un dose de 0,5% v/v.

Du jaunissement ou des chloroses peuvent apparaître après l'application. La culture devrait être traitée lorsqu'elle est en croissance active et ne subit pas de stress. L'application ne devrait pas être effectuée sur les cultures en deçà du stade normal de développement ou dont la maturité les rende à risque pour un gel à l'automne.

FBN Zethmox 70 WDG ne doit pas être appliqué dans les 60 jours précédant la récolte du la gourgane.

Faire une seule application de FBN Zethmox 70 WDG par année.

FBN Zethmox 70 WDG à une dose de 29 g/ha (20 g é.a./ha) supprimera seulement :

Amarante à racine rouge Moutarde cultivée spontanée Moutarde des champs

FBN Zethmox 70 WDG à une dose de 43 g/ha (30 g é.a./ha) supprimera :

Stellaire moyenne Gaillet gratteron

Sagesse-des-chirurgiens

Renouée scabre
Ortie royale*
Kochia à balais**
Chénopode blanc***
Amarante à racine rouge

Soude roulante****
Bourse-à-pasteur
Tabouret des champs
Érodium cicutaire

Canola spontané (canola Clearfield non tolérant)

Moutarde cultivée spontanée

Renouée liseron* Moutarde des champs Pied de coq Sétaire verte Ivraie de perse Orge spontanée

Avoine cultivée spontanée

Blé spontané Folle avoine

- * = répression dans les pois de grande culture et les Lentilles¹ Clearfield
- ** = non supprimé dans les Lentilles¹ **Clearfield**; répression dans les pois de grande culture et les Tournesols¹ **Clearfield**
- *** = répression dans les pois de grande culture, Lentilles Clearfield et les Tournesols Clearfield
- **** = répression dans les Lentilles¹ Clearfield

Appliquer dans 50 - 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant MERGE^{MD} seul à un dose de 0,5 % v/v.

Pour 1 000 L de bouillie de pulvérisation

UTILISER:	SURFACTANT (L)	+ ENGRAIS (L)
Adjuvant MERGE ^{MD} , MPOWER ASSASSIN ^{MD} Adjuvant ou	5,0	Aucun engrais nécessaire
ASSASSIN II Adjuvant		

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Utiliser 50 - 100 L/ha d'eau. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus grossier). Remplir le réservoir du pulvérisateur avec les 3/4 de la quantité requise d'eau propre, et débuter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de FBN Zethmox 70 WDG directement dans le réservoir du pulyérisateur par l'ouverture de celui-ci. Agiter pendant au moins dix minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation et ajouter la quantité nécessaire de l'adjuvant MERGE, l'adjuvant MPOWER ASSASSIN ou l'adjuvant ASSASSIN II. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple HALT) peut être ajouté. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pour plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à pulvériser. Entre chacun des remplissages de FBN Zethmox 70 WDG, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire. Une fois que la pulvérisation de FBN Zethmox 70 WDG est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

ROTATION DES CULTURES

Il y a une possibilité qu'il y ait un effet résiduel dans le sol provenant de FBN Zethmox 70 WDG, l'année suivant l'application.

Des études ont démontré que les cultures ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire l'année après l'application de FBN Zethmox 70 WDG :

Maïs de grande
culture
Pois de grande
culture
Canola¹ Clearfield (les variétés de canola avec le gène Clearfield)
Lentilles¹ Clearfield (les variétés de lentilles avec le gène Clearfield)
Lentilles

Blé de printemps Blé durum Avoine cultivée Graines de l'alpiste des Canaries Orge de printemps Pois chiches

Les études ont démontré que le lin, le canola et le tournesol peuvent être semés de façon sécuritaire deux ans après l'application de FBN Zethmox 70 WDG dans toutes les régions de l'Ouest du Canada à l'exception de la région de la rivière de la Paix en Alberta et en Colombie-Britannique. Pour la région de la rivière de la Paix, respecter un minimum de 34-mois d'intervalle de rotation de culture pour le canola non Clearfield, le lin, et le tournesol non Clearfield et effectuer un bio-essai l'année précédant le semis afin de confirmer la croissance normale des cultures. Si les cultures présentent des signes de dommages, retarder le semis d'une année de plus et effectuer un bio-essai supplémentaire l'année suivante.

AVERTISSEMENT: Certaines conditions environnementales peuvent retarder la dégradation des résidus d'herbicide dans le sol. Ces conditions comprennent mais ne se limitent pas à la sécheresse, à un pH du sol situé aux extrêmes, et un temps excessivement froid. Lorsque ces conditions surviennent, le niveau de phytotoxicité des résidus d'herbicide présents au champ la saison suivant l'application peut causer une hausse des possibilités de dommage à la culture qui suit. Ce potentiel de risque plus élevé des résidus survenant sous ces conditions environnementales n'est pas unique à un herbicide ou à un groupe d'herbicides en particulier, mais constitue une propriété de ces herbicides qui persistent dans le sol et sont dépendants de l'activité microbienne dans le sol et des autres processus de dégradation non reliés aux microorganismes (par exemple l'hydrolyse).

Actuellement il n'y a pas suffisamment de données concernant d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celles énumérées ci-dessus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FBN Zethmox 70 WDG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FBN Zethmox 70 WDG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

 S'il y a lieu, utiliser FBN Zethmox 70 WDG ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FBN au 1-844-200-FARM (3276).

Clearfield est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., tous utilisées avec permission par BASF Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

ASSASSIN^{MD} est une marque d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses filiales.

^{MD}Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

FBN ZETHMOX 70 WDG

CONTENU NET:

86,5 g

PRINCIPES ACTIFS : Imazamox 35% é.a. Imazethapyr 35% é.a.

Avertissement, contient l'allergène sulfites

ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS